

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4365

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Saint Priest

objet : **Réhabilitation - Extension de la déchetterie - Complément d'individualisation de programme : AP 08 écologie urbaine - Opération n° 1 313**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3246 en date du 1er mars 2006, le conseil de Communauté a approuvé le programme d'extension et de réhabilitation de la déchetterie rue du Mâconnais à Saint Priest et autorisé l'individualisation de l'autorisation de programme AP 08 écologie urbaine pour un montant de 450 000 € comprenant :

- l'acquisition de 1 000 mètres carrés de terrain supplémentaires,
- la création de deux ou trois quais supplémentaires, la création d'aires de stockage de silos et de containers, le réaménagement de la voie de circulation interne,

et décomposée comme suit :

- acquisition du terrain	150 000 €
- dépôt et instruction du permis de construire et de l'autorisation ICPE (mission contrôle technique, SPS, BET)	30 000 €
- travaux	270 000 €
	<hr/>
total opération	450 000 €

Depuis, le projet a évolué :

- l'acquisition foncière est moins élevée que prévu : 25 000 € au lieu de 150 000 € :

. acquisition d'une parcelle de 98 mètres carrés, à la commune de Saint Priest, pour un montant de 3 452,75 € frais de notaire et de géomètre compris (décision du Bureau n° B-2007-5125 en date du 16 avril 2007),

. acquisition d'une parcelle de 658 mètres carrés à la société First Provence, pour un montant de 21 358,15 € frais de notaire et de géomètre compris (décision du Bureau n° B-2007-5355 en date du 2 juillet 2007) ;

- les travaux et prestations intellectuelles passent de 300 000 € à 505 000 € TTC compte tenu :

. de travaux de réhabilitation et de réorganisation intérieure du bâtiment d'accueil permettant une meilleure visibilité du site, non prévus à l'origine,
. de la création de trois quais supplémentaires au lieu de deux,
. de la construction d'une dalle pour trois bennes en attente,
. de la prise en charge, par la Communauté urbaine, dans le compromis de vente du dévoiement des réseaux rendu indispensable par le recoupement d'une des parcelles ainsi que de la pose d'une clôture,

. du maintien de l'activité de la déchetterie pendant les travaux qui seront, de ce fait, réalisés en plusieurs phases,
. de la réactualisation des prix, les travaux étant décalés de 2007 à 2008.

L'estimation du dossier est revue comme suit :

- acquisitions foncières	25 000 €
- prestations intellectuelles et divers	20 000 €
- travaux y compris raccordement aux réseaux	485 000 €
	<hr/>
total	530 000 €

Echéancier des dépenses :

- 2006	3 650 €
- 2007	54 850 €
- 2008	471 500 €

Ce projet nécessite un complément d'autorisation de programme de 80 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme révisé de la réhabilitation de la déchetterie de Saint Priest.

2° - Autorise l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme AP 08 écologie urbaine pour un montant de 80 000 € - opération n° 1 313.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,